

26 JUILLET 1898

589

267

E 2001 (A) 500

*Le Président du Comité international de la Croix-Rouge, G. Moynier,
au Président de la Confédération et Chef du Département politique, E. Ruffy*

L

Genève, 26 juillet 1898

Il y a aujourd'hui un an, jour pour jour, que nous avons entrepris, selon votre désir, une enquête auprès des principaux Comités de la Croix-Rouge, relativement à la révision de la Convention de Genève, et nous croyons le moment venu de mettre un terme à ce travail, bien que toutes les informations demandées à nos correspondants ne nous soient pas encore parvenues. Nous pensons, en effet, qu'il ne servirait de rien de les attendre plus longtemps, et que le Conseil fédéral doit être désireux de ne pas tarder davantage, à connaître les avis que nous avons recueillis, afin de pouvoir donner suite, s'il y a lieu, à la promesse éventuelle qu'il a faite au gouvernement italien par son office du 8 juin 1897.¹

Nous venons donc vous rendre compte, Monsieur le Président, de ce que nous avons appris, en nous acquittant de l'honorable mandat que vous aviez daigné nous confier.² Il ne nous reste, au surplus, à vous instruire que des derniers résultats de nos recherches, les premiers ayant été déjà portés à votre connaissance par notre lettre du 25 mars de la présente année³, à laquelle nous nous référons.

Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de vous renseigner sur les dispositions de la Russie. Notre ignorance à son égard provient de ce que la Croix-Rouge russe n'a pas cru devoir répondre aux lettres que nous lui avons adressées ad hoc le 26 juillet 1897 et le 21 février 1898; mais nous croyons pouvoir attribuer son mutisme à une cause étrangère à l'objet de notre demande et nous ne l'envisageons pas comme un indice défavorable à la révision. Nous souvenant bien plutôt des sentiments manifestés par le Tzar en 1874, lors de la Conférence internationale de Bruxelles pour les lois de la guerre, et des idées progressistes relativement à la Convention de Genève soutenues par des Russes, ayant des attaches gouvernementales, dans diverses assemblées internationales plus récentes, les ouvertures du Conseil fédéral nous semblent avoir toutes chances d'être bien accueillies à St-Pétersbourg.

L'opinion de la Grande-Bretagne est fort encourageante, comme vous en pourrez juger par deux lettres (annexes n^{os} 1 et 2)⁴ dont nous vous envoyons copie. L'une, du 9 septembre 1897, contient le préavis de la Croix-Rouge anglaise, et l'autre, du 21 juin 1898, celui du Foreign Office, pour l'obtention duquel nous avons insisté auprès du Comité de Londres, après la réception de sa première missive. Nous pouvons ajouter que celui de nos amis qui a été spécialement chargé de cette négociation, mandé au Ministère, y a été très bien

1. Cf. n^o 241.

2. Cf. n^o 241, note 6.

3. Non reproduite.

4. Non reproduites.